

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

PERSONNEL

Modification du tableau des
effectifs

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, M. PIOT, Mme LELIEVRE, M. SENECHAL, M. CARDON, M. TORCHY, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- Mme NOISELIET, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- Mme SILVESTRE, excusée
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°5

OBJET : PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Camon du 9 avril 2024 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 juin 2024,

Considérant le tableau des effectifs ci-joint,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Supprime un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe à 27h45 hebdomadaire.

ARTICLE 2 : Modifie un poste d'Adjoint Technique à 25h00 hebdomadaire à 31h00 hebdomadaire.

ARTICLE 3 : Modifie un poste d'Adjoint Technique à 24h30 hebdomadaire à 26h00 hebdomadaire.

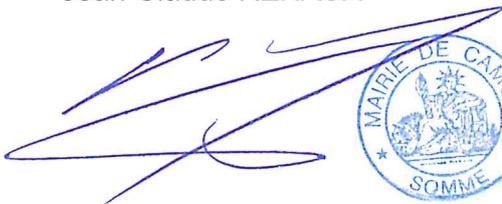
ARTICLE 4 : Le tableau des effectifs est modifié en conséquence tel que joint en annexe.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} juillet 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

